

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

## **DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D'ENSEIGNEMENT**

### **CONCEPTION ARTISTIQUE DE L'IMAGE**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT**

**DOMAINE : SCIENCES DE L'INGENIEUR ET TECHNOLOGIE**

|   |
|---|
| <p><b>CODE : 62 12 04 U31 D1</b><br/><b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 602</b><br/><b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p> |
|---|

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 12 juillet 2007,  
sur avis conforme du Conseil général**

# CONCEPTION ARTISTIQUE DE L'IMAGE

## ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

### 1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

#### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### 1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de développer des compétences générales et transférables pour :
  - ◆ tenir compte des contraintes esthétiques et techniques de l'information ;
  - ◆ prendre des décisions et les assumer dans le cadre d'une production donnée ;
- ◆ de développer une « culture qualité » dans l'expression esthétique ;
- ◆ de déterminer la relation entre l'aspect esthétique d'une image et les principes physiques de l'optique et de la vision.

### 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

#### 2.1. Capacités

##### en français

- ◆ résumer les idées essentielles d'un texte d'intérêt général, les critiquer ;
- ◆ produire un message structuré qui exprime un avis, une prise de position devant un fait, un événement, ... (des documents d'informations pouvant être mis à sa disposition) ;

##### en mathématique

- ◆ problèmes de proportionnalité, fonction polynomiales du premier degré et leur graphe, équations et inéquations du premier degré à une inconnue ;
- ◆ fonctions polynomiales du deuxième degré et leur graphe, équations et inéquations du deuxième degré à une inconnue, identités remarquables ;
- ◆ notions de fonction (de  $\mathbb{R}$  dans  $\mathbb{R}$ ) et de graphe de fonction : domaine de définition, image, variation, croissance, parité, notamment  $1/X$ ,  $a$ ,  $\sin X$ ,  $\cos X$ , etc.

## 2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Le certificat d'enseignement secondaire supérieur (C.E.S.S.).  
Le CESS à orientation artistique est toutefois recommandé.

## 3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

*face à un sujet donné, en tenant compte des contraintes artistiques et des lois fondamentales qui régissent la lumière et la vision dans la production d'images et en préalable à la réalisation infographique :*

- ◆ d'appliquer les critères esthétiques étudiés au travers d'une séquence graphique illustrant plusieurs idées et / ou concepts d'une production personnelle et réalisée sous forme de croquis et / ou collages à l'aide des outils mis à sa disposition ;
- ◆ d'analyser (commenter, argumenter, défendre) sa création sous un angle artistique et technique en la situant par rapport à un courant artistique connu.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le sens esthétique développé,
- ◆ le niveau du sens critique,
- ◆ le niveau d'adéquation entre le sujet donné et le courant artistique choisi pour la réalisation,
- ◆ le niveau de rigueur dans l'intégration des lois fondamentales de la physique optique et de la géométrie dans le projet.

## 4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

### **en mathématique appliquée à l'image**

*dans le respect des lois de la géométrie :*

- ◆ d'appliquer les différentes projections, dans une représentation en perspective, en vue d'appréhender les déformations possibles de l'image ;
- ◆ d'analyser les rapports de proportion des surfaces et des objets en utilisant notamment le nombre d'or et les théorèmes de Pythagore et de Thalès ;

### **en physique appliquée à l'image**

- ◆ de décrire la lumière comme une onde et de citer les caractéristiques qui s'y rapportent telles que notamment la longueur d'onde, la fréquence, la période, la notion de spectre, etc ;
- ◆ de décrire qualitativement les phénomènes de réflexion et de réfraction de la lumière au travers des dispositifs les plus courants rencontrés dans la profession ;
- ◆ d'expliciter le mécanisme de la vision à partir du phénomène de la réflexion de certaines longueurs d'ondes présentes dans la lumière blanche incidente ;

## en conception artistique de l'image

en justifiant ses choix techniques et esthétiques :

- ◆ d'expliquer et d'exploiter les synthèses additives et soustractives des couleurs en vue de créer des nuances à partir des fondamentales ;
- ◆ de définir les valeurs esthétiques du beau, du laid et du sublime en se référant à quelques grands courants esthétiques du monde moderne et contemporain ;
- ◆ d'identifier et de décrire les principaux courants artistiques modernes et contemporains rencontrés dans les productions d'images telles que dadaïsme, surréalisme, constructivisme,... ;
- ◆ de déterminer les critères esthétiques et stylistiques d'une affiche, d'une composition, d'une image ;

## en conception artistique de l'image : laboratoire

en justifiant ses choix techniques et esthétiques :

- ◆ d'appliquer les règles d'harmonie des couleurs à une production simple ;
- ◆ d'utiliser l'espace d'une feuille de manière optimale ou minimale ;
- ◆ d'exercer sa créativité en réalisant une séquence graphique, une production personnelle illustrant un ensemble d'idées ou concepts en respect ou en opposition à un courant artistique choisi ou à des règles d'harmonie.

## 5. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

## 6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour le cours « Conception artistique de l'image : laboratoire », il est conseillé de ne pas organiser de groupes comportant plus de 24 étudiants par groupe.

## 7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

| 7.1. Dénomination des cours                    | Classement des cours | Code U | Nombre de périodes |
|--|----------------------|--------|--------------------|
| Mathématique appliquée à l'image               | CT                   | B      | 8                  |
| Physique appliquée à l'image                   | CT                   | B      | 12                 |
| Conception artistique de l'image               | CT                   | B      | 8                  |
| Conception artistique de l'image : laboratoire | CT                   | S      | 36                 |
| <b>7.2. Part d'autonomie</b>                   |                      | P      | 16                 |
| Total des périodes                             |                      |        | 80                 |